



**DECLARATION
DE LA DELEGATION SENEGALAISE**

AU DEBAT GENERAL DE LA SIXIEME COMMISSION

**POINT 109 :
MESURES VISANT A ELIMINER
LE TERRORISME INTERNATIONAL**

New York, le 09 Octobre 2019

Monsieur le Président,

Je voudrais à l'instar de mes préopinants vous féliciter pour votre accession à la tête de la Sixième Commission ainsi que tous les membres du bureau, tout en vous assurant du soutien de ma délégation pour la bonne conduite de nos travaux.

Mes félicitations vont aussi à la Division de codification du Bureau des Affaires juridiques des Nations Unies pour son appui inestimable ainsi que les organes onusiens intervenant dans la lutte contre le terrorisme.

Ceci dit, ma délégation souscrit aux déclarations faites par la Zambie au nom du **Groupe africain**, par l'Iran au nom du **Mouvement des non-alignés (NAM)** et par l'Arabie Saoudite au nom des pays de l'**Organisation de Coopération islamique (OCI)**.

Monsieur le Président,

Je voudrais réitérer la ferme condamnation, par le Sénégal, de tous les actes terroristes et de toutes les méthodes et pratiques du terrorisme, sous toutes leurs formes et manifestations, toutes aussi criminelles qu'injustifiables quels qu'en soient les lieux et les auteurs.

Je voudrais également m'incliner devant la mémoire de toutes les victimes du terrorisme, non sans féliciter tous les Etats, organisations et individus qui font de la lutte contre le terrorisme leur préoccupation permanente. Les efforts qu'ils consentent contre la menace terroriste sur le champ de bataille, dans les esprits et devant les juridictions nous valent des progrès bien louables.

Monsieur le président,

Le terrorisme heurte la conscience humaine et affecte profondément nos sociétés.

Pour le combattre avec toute l'efficacité voulue, il est impérieux de miser sur une coopération inclusive de tous les Etats et avec les Organisations internationales, régionales et sous-régionales, dans l'esprit des Résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité.

C'est seulement à ce prix que nous viendrons à bout de la menace terroriste, y compris le phénomène des combattants terroristes étrangers de plus en plus nombreux et dispersés.

Monsieur le Président,

A la tribune du débat général de la 74^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président Macky SALL parlait du terrorisme en ces termes : Je le cite : <<**le terrorisme, c'est la négation absolue de l'humanité. Il doit être combattu sous toutes ses formes et manifestations.**>> Fin de citation

Dans le droit fil de cette déclaration, le Sénégal a accueilli le 03 octobre 2019, une réunion de haut niveau sur le financement de la sécurité dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Au cours de cette rencontre le Président Macky SALL a plaidé pour une mobilisation de ressources financières en vue de la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel où le terrorisme tend à devenir endémique.

Hélas, le terrorisme dans l'espace sahélien, ces quatre dernières années, c'est quelque 2 200 attaques, 11 500 morts, des milliers de blessés et des millions de déplacés, sans oublier une activité économique considérablement affectée et des conflits intercommunautaires exacerbés.

Pour éradiquer le fléau dont le spectre s'élargit sans cesse à des pays jusque-là épargnés, les quinze pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Tchad, le Cameroun et la Mauritanie, réunis le 14 septembre dernier à Ouagadougou ont décidé de mobiliser un milliard de dollars sur quatre ans.

Un tel élan mérite un soutien consistant de la Communauté internationale.

Monsieur le Président,

Le Sénégal, soucieux de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde, continue d'être à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme, par le moyen de réponses à la fois politique, sécuritaire et diplomatique, conformément aux principes régissant l'état de droit.

Au plan des politiques internes, des modifications ont été apportées au Code pénal et au Code de procédure pénal dans le but de durcir les peines en matière d'apologie, de complicité, de recrutement et de financement du terrorisme ainsi que la non dénonciation, toutes infractions désormais inscrites dans la catégorie des délits.

Par ailleurs, les pouvoirs des officiers de police judiciaire ont été accrus, à travers l'institution de règles dérogatoires du droit commun, leur permettant de mener plus efficacement des investigations en matière de terrorisme.

A cela, s'ajoutent des mesures administratives concernant le retrait des titres de voyage, l'interdiction de sortie ou d'entrée du territoire national contre des ressortissants étrangers suspects.

Des mesures de refus, voire de dissolution de certaines associations douteuses sont également prévues.

Le volet sensibilisation a été, par ailleurs, renforcé à travers des campagnes à l'endroit de la société civile, des leaders d'opinion, des chefs coutumiers et religieux, des jeunes et des femmes, dans le but de contrecarrer le discours des extrémistes.

Toutes ces mesures sont mises en œuvre dans le cadre du respect des droits de l'Homme, avec la garantie des droits de la défense pour les personnes poursuivies ou soupçonnées, depuis l'interpellation jusqu'aux procès dont certains ont débouché sur des condamnations et d'autres sur des relaxes pures et simples.

Au plan de la prévention, l'Etat a mis en place des programmes de développement économique et social dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE)

afin de réduire les inégalités sociales, de lutter contre la pauvreté et de promouvoir l'emploi des jeunes dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent.

Le programme de modernisation de l'enseignement pour un meilleur encadrement de l'éducation religieuse constitue également un volet important de la prévention.

Des mesures sécuritaires d'ordre opérationnel ont été aussi prises en tirant les enseignements des évènements survenus à travers le monde. Elles mettent l'accent sur la nécessité de coordination de l'action des forces de défense et de sécurité, la préparation et l'équipement des forces spéciales d'intervention avec du matériel adapté et l'organisation d'exercices de simulation pour la maîtrise des stratégies mises en place et la correction des lacunes éventuelles.

Enfin, l'accent est mis sur la nécessité de se donner les moyens de disposer et de partager le renseignement entre les forces de défense et de sécurité chargées de la lutte anti-terroriste.

Monsieur le Président,

Pour finir, le souhait de ma délégation est de voir avancer nos négociations sur ce point précis. Pour ce faire, la tenue d'une conférence de haut niveau sur le terrorisme pourrait bien constituer un pas décisif vers l'adoption d'une convention éponyme.

Je vous remercie.